

Syndicat Mixte du Gier Rhodanien
Hôtel de Ville - Place Camille Vallin – 69700 Givors
Tél : 04 72 49 18 39

COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Gier Rhodanien s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Ville de Givors, siège social du Syndicat, sous la Présidence de Madame Virginie OSTOJIC.
Convocation en date du 7 décembre 2023.

Nombre de membres en exercice : 8 **Présents** : 6
Membres présents : Métropole de Lyon, Vienne Condrieu Agglomération, Communauté de communes du Pays Mornantais, Givors, Chabanière, Beauvallon.

Délégués présents :

Titulaires : Mme Laurence FRETY, M. Jérôme BUB, M. Moussa DIOP, Mme Virginie OSTOJIC, M. Martin DAUBREE, M. Jean-Pierre CID, M. François PINGON, M. Alipio VITORIO, M. Tony TORNAMBE, M. Jean-Louis ROUSSIER.

Suppléants : M. Cyril MATHEY, M. Christophe MARREL, M. Jean-Paul CARTON.

Délégués absents ou excusés :

Titulaires : M. Pierre DUSSURGEY, M. Hervé PRIVAS, M. Thierry SALLANDRE, M. Didier TESTE, M. Yoann VINDRY, M. Christian BRUNON (pouvoir donné à M. CARTON), M. Éric MAISONNEUVE Mme Michèle BROTTET (pouvoir donné à M. ROUSSIER)

Suppléants : M. Franck CAMUS, Mme Anne GROSPERRIN, M. Éric PEREZ, Mme Isabelle BROUILLET, Mme Stéphanie NICOLAY, M. Lucien DERFEUILLE, M. Gabin GIL, M. Francis DI ROLLO, M. Sylvain RIVORY, Mme Annick GUICHARD, Mme Evelyne BESSON, M. Olivier LANORE, M. Gérard FAURAT, M. Didier DAVAL.

Présidente : Mme Virginie OSTOJIC.

Secrétaire de séance : M. Alipio VITORIO

Agents présents : M. Damien COURBIL, M. Jérémy LEPLUS, M. Rémi PONCELET, Mme Laurence AMBARA

Mme la Présidente Virginie OSTOJIC remercie les délégués présents. Elle demande qu'un tour de table soit fait afin que chacun puisse se présenter.

Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance à 17h36. Mme la Présidente propose de commencer la séance par le visionnage du film de présentation du Bassin versant du Gier.
Arrivée de M. Alipio VITORIO à 17h39.

Après la diffusion du film, M. Jérôme BUB demande qui l'a réalisé.

M. Damien COURBIL répond que c'est une agence de communication METHOD qui est l'auteur de ce film. Une commande de 5 films leur a été faite en collaboration avec Saint-Etienne Métropole dans le but de présenter les deux structures ainsi que les principaux enjeux du bassin versant.

Mme la Présidente reprend la parole, elle informe les délégués que Mme Michèle BROTTET a donné pouvoir à M. Jean-Louis ROUSSIER et M. Christian BRUNON a donné pouvoir à Jean-Paul CARTON.

M. Alipio VITORIO est désigné secrétaire de séance.

Mme la Présidente rappelle l'ordre du jour.

- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 21 septembre 2023
- Installation des délégués de la Métropole de Lyon
- Election au Bureau du SyGR du 2^{ème} vice-président et du secrétaire
- Subvention Animation et Pilotage par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)
- Restauration et entretien de la végétation 2024
- Subvention des postes PAPI
- Présentation du Rapport Social Unique
- Autorisations Spéciales d'Absence
- Plan de Gestion de la Ressource en Eau
- Saint-Romain-en-Gier : démarche foncière
- Déclaration d'intention PAPI Gier 2
- Concertation et participation citoyenne
- Information animations scolaires
- Information mise en transparence des digues non classées
- Présentation des actions 2023
- Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir
- Calendrier des prochains bureaux et comités syndicaux
- Points divers et questions

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 21 septembre 2023

Mme la Présidente demande aux délégués s'ils ont des remarques à faire par rapport au compte rendu du Comité Syndical du 21 septembre 2023. Aucune remarque n'étant relevée, elle demande de l'approuver.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

2. Installation des délégués de la Métropole de Lyon (délibération n° 2023_31D)

M. Damien Courbil informe les délégués que la Métropole de Lyon, par délibération n° CP-2023-2863 du 20 novembre 2023 a procédé à la désignation du nouveau représentant titulaire (en remplacement de Mme Christiane CHARNAY) et du représentant suppléant (en remplacement de M. Moussa DIOP devenu titulaire au sein du conseil syndical du SyGR.

Le Comité Syndical déclare installer les délégués suivants pour la métropole de Lyon pour le bloc de compétences 1 :

- En qualité de délégué titulaire : Monsieur Moussa DIOP
- En qualité de délégué suppléant: Monsieur Franck CAMUS

3. Election au bureau du SyGR du 2^{ème} VP et du Secrétaire (délibération n° 2023_32D)

Mme la Présidente informe les délégués qu'il faut procéder à l'élection du 2^{ème} VP et du Secrétaire.

Elle rappelle que par rapport aux statuts du SyGR, le vote doit être réalisé au scrutin uninominal, à la majorité absolue et à bulletin secret.

Pour ces élections, M. Alipio VITORIO est désigné secrétaire et messieurs Cyril MATHEY et Jean-Louis ROUSSIER sont désignés assesseurs.

Election du 2^{ème} VP :

Mme la Présidente demande s'il y a des candidatures pour le poste du 2^{ème} vice-président.

Mme Laurence FRETY se porte candidate pour le poste du 2^{ème} vice-président.

Les bulletins de vote sont distribués selon le nombre de voix affecté à chaque délégué.

Il est ensuite procédé à l'élection. Le dépouillement est réalisé par le secrétaire et les assesseurs à haute voix avec le nombre de bulletins (votes, blancs et nuls).

Le résultat est donné par la Mme la Présidente : 39 bulletins avec 39 voix pour Mme Laurence FRETY.

Mme Laurence FRETY est élue 2^{ème} Vice-Présidente du SyGR.

Election du Secrétaire :

Mme la Présidente demande s'il y a des candidatures pour le poste de Secrétaire.

M. Moussa DIOP se porte candidat pour le poste de Secrétaire.

Les bulletins de vote sont distribués selon le nombre de voix affecté à chaque délégué.

Il est ensuite procédé à l'élection. Le dépouillement est réalisé par le secrétaire et les assesseurs à haute voix avec le nombre de bulletins (votes, blancs et nuls).

Le résultat est donné par la Mme la Présidente : 39 bulletins avec 39 voix pour M. Moussa DIOP.

M. Moussa DIOP est élu Secrétaire du SyGR.

Après ces élections, M. Damien COURBIL reprend la parole pour présenter les demandes de subventions. Comme chaque année, le comité syndical doit délibérer afin de pouvoir solliciter les différents partenaires pour obtenir des subventions.

4. Missions d'animation, pilotage, communication, postes de chargés de mission et technicien (délibération n° 2023_33D)

M. Damien COURBIL rappelle que les postes de chargés de mission du SyGR et de technicien rivière sont en charge du pilotage d'actions en lien avec :

- Aménagement des cours d'eau pour restaurer leurs fonctions écologique, hydraulique et paysagère,
- Continuité écologique,
- Restauration et l'entretien de la végétation.

Par ailleurs, ils mènent également les missions suivantes :

- Information et sensibilisation auprès des communes / démarches Contrat de Rivière et PAPI
- Appui technique aux collectivités, élus, particuliers,
- Suivi des démarches : contrats Corridors, TVB, ENS,...
- Suivi de la thématique inondation
- Administratif et finances : préparation des comités syndicaux et suivi, montage des dossiers de subvention, gestion administrative des marchés publics.
- Elaboration, animation et suivi des actions du PGRE

Mme la Présidente propose aux délégués de délibérer pour l'autoriser à solliciter les différents partenaires financiers pour l'année 2024

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et auprès du Département du Rhône.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

5. Restauration et entretien de la végétation 2024 et lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (délibération n° 2023_34D)

Rémi Poncelet rappelle aux délégués que le SyGR réalise chaque année des travaux de restauration et des opérations d'entretien de la végétation, notamment la renouée du Japon, selon une programmation annuelle :

- Abattage, élagage et débroussaillage préventif
- Plantations d'arbres et arbustes
- Suppression d'embâcles
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Renouées asiatiques, Robinier Faux-Acacia, Balsamines)
- Ramassage des déchets en berges.

M Rémi Poncelet poursuit la présentation des opérations d'entretien de la végétation avec le prévisionnel 2024.

La stratégie d'intervention se fait toujours par type de gestion : sécuritaire, courant ou patrimonial. Pour 2024 sont prévus environ 10.3 km d'entretien de la végétation et 1.9 km de lutte contre la Renouée.

TYPE GESTION	Nm CE	N° TR	Prévisionnel Entretien 2024 (ml)	Prévisionnel lutte exotiques envahissantes (ml)	Communes concernées	
SECURITAIRE	COTEON	T1	691	20	Givors	
	GIER	T1	1986	859	Givors	
	GIER	T2	2000		Givors	Saint Romain
	GIER	T3	2000	154	Saint-Romain	
	CLUZELLE	T1	357		Givors	
	GODIVERT	T1	400	10	Saint-Romain-en-Gier	Givors / Beauvallon
	CBE ALLIER	T1	400		Saint Romain-en-Gier	
	BOZANCON	T1	500	600	Chabaniere	
COURANT	R.FRO/DEFEUILLE	T1	100	50	Givors	
	CHANTEMERLE	T1	100		Givors	
	CLAY	T1	100		Givors	
	CBE ENFER	T1	200		Saint Romain-en-Gier	
	RU DE CHATANAY	T1/T2	200	50	Saint Romain-en-Gier	Echalas
	BARMONT	T1	100		Saint Romain-en-Gier	
	R.VAREILLE	T1	100		Saint Romain-en-Gier	
	BARNY	T1	200	30	Givors	Beauvallon
PATRIMONIAL	GOBRAND	T1	50		Givors	
	COTEON	T2	200		Echalas	
	CBE ENFER	T2	100		Echalas	
	RU DE CHATANAY	T2	100	100	Echalas	
	MEZERIN	T1	200		Saint Romain-en-Gier	
	GODIVERT	T2	100		Beauvallon	
	BARNY	T2	100		Beauvallon	
	Linéaire total		10284	1873		

	Quantité	Prix Unitaire	Total HT	TVA	Total TTC
Jours Brigades	70	630,00 €	44 100 €	0%	44 100 €
Bennes Végétaux	10	500,00 €	5 000 €	20%	6 000 €
Plantations			833 €	20%	1 000 €
Entreprises spécialisées	bâchage / interventions post-crue		17 000 €	20%	20 400 €
TOTAL			66 933€		71 500 €

Au regard du programme prévisionnel d'intervention pour 2024, l'estimation globale se porte à 71 500 € TTC sur les prestataires extérieurs. Il précise qu'au niveau des plantations cela représente environ 500 arbres.

M. Jérôme BUB se questionne au niveau du prix qui lui semble faible par rapport au nombre de plantations.

M. Rémi PONCELET lui répond que se sont en général des petits arbres d'environ 30 cm, qu'il se sert dans des pépinières mais aussi parfois directement sur le terrain.

M. Moussa DIOP intervient en demandant si quelque chose est fait pour les ragondins.

M. Rémi Poncelet répond qu'effectivement les ragondins sont des espèces envahissantes, qu'il faut avoir une habilitation pour les piéger et que le SyGR n'est pas la structure adaptée.

M. Cyril MATHEY dit que généralement ce sont les communes qui gèrent cette problématique.

M. Martin DAUBREE intervient en disant qu'il faut être prudent lors des opérations car il est difficile de faire la différence entre les espèces dites envahissantes comme les ragondins et les espèces protégées comme les castors.

Mme la Présidente propose aux délégués de délibérer afin d'approuver le programme de restauration et entretien de la végétation et lutte contre les espèces exotiques envahissantes pour l'année 2024.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le programme de restauration et entretien de la végétation et lutte contre les espèces exotiques envahissantes pour l'année 2024
- **AUTORISE** Madame la Présidente à mettre en œuvre, à engager et signer tous les documents relatifs à ces opérations.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les demandes d'aides pour ces opérations et pour le poste de technicien de rivière auprès des partenaires financiers, auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, auprès du Département du Rhône.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

6. Postes PAPI (délibération n° 2023_35D)

M Damien Courbil rappelle aux délégués que les chargés de mission du SyGR sont en charge d'actions en lien avec la thématique inondation et d'actions inscrites au PAPI, notamment :

- Suivi de la thématique inondation avec les partenaires, suivi des démarches PGRI, SLGRI,
- Information auprès des élus et des partenaires,
- Aménagement du Gier à Saint Romain en Gier à des fins hydraulique, écologique et paysagère,
- Aménagement du Gier à Givors à des fins hydraulique, écologique et paysagère.

Les postes PAPI – chargés de missions sont financés par l'Etat. Pour 2024, les subventions seront partagées entre Saint Etienne Métropole et le SyGR, plafonnement à 1 ETP par PAPI à hauteur de 0,5 ETP maximum pour SEM et 0,5 ETP maximum pour le SyGR.

M. Jérémie LEPLUS intervient pour faire une explication de la photo, concernant les études géotechniques liées aux travaux de Saint Romain en Gier, sur laquelle on voit l'utilisation d'une machine très peu utilisée, car sans cage de protection, mais qu'il n'y avait pas d'autres choix d'utiliser cette machine pour pouvoir accéder sous le pont.



Mme la Présidente propose aux délégués de délibérer afin de solliciter des demandes de subvention, dans le cadre du PAPI Gier, auprès de l'Etat.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers du PAPI, auprès de l'Etat, vue de l'attribution de subventions pour l'année 2024.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

7. Présentation du Rapport Social Unique 2022 (délibération n° 2023_36D)

M. Damien COURBIL informe les délégués qu'ils doivent délibérer uniquement sur la présentation du rapport.

Il rappelle que le rapport social unique (RSU), issu de la loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019 remplace le bilan social. Ce rapport est désormais annuel et contient toutes les données sociales de la collectivité, relatives aux effectifs, à l'organisation, au temps de travail, à la rémunération ou encore à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

C'est un outil RH qui permet de dresser un état des lieux des caractéristiques du personnel de la collectivité mais également un outil de dialogue social qui permet de définir les orientations et plans d'action en matière de gestion des ressources humaines en fonction des axes d'amélioration identifiés.

M. Moussa DIOP intervient pour demander s'il est possible d'intégrer des personnes bénéficiant du RSA.

M. Damien COURBIL répond que le RSU contient des informations liées uniquement sur les agents du SyGR.

M. Jérôme BUB demande si possibilité que le SyGR prenne des stagiaires.

M. Damien COURBIL répond que le SyGR est en réflexion de prendre ou pas un stagiaire l'année prochaine.

Mme la Présidente propose aux délégués de prendre acte de la présentation du RSU et de valider la publication de ce rapport.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- ACTE la présentation du rapport social unique
- VALIDE la publication de ce rapport

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

8. Autorisations Spéciales d'Absence (délibération n° 2023_37D)

M. Damien COURBIL informe les délégués qu'il est nécessaire de délibérer car la délibération n° D-2018-14 n'est plus à jour. Il rappelle que les autorisations spéciales d'absence du SyGR ont été abordées lors de l'élaboration du règlement intérieur du syndicat et que le CST a émis un avis positif à l'unanimité en date du 22 mai 2023 concernant le règlement intérieur du SyGR, règlement qui précise les autorisations spéciales d'absences dans son annexe 1.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le tableau des autorisations tel que présent dans l'annexe 1 du règlement intérieur ;

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

9. Validation Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) (délibération n° 2023_38D)

M. Rémi PONCELET rappelle aux délégués que c'est une démarche qui a été lancée il y a plusieurs années car le bassin versant du Gier a été identifié comme étant en déficit quantitatif par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée Corse (RMC). Cela signifie que les ressources en eau disponibles ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins humains et des milieux aquatiques.

En 2010, une étude de détermination des volumes maximums prélevables portée par Saint-Etienne Métropole dans le cadre du Contrat de rivières du Gier a permis de mieux connaître l'état de la ressource en eau sur ce territoire.

Les conclusions de cette étude étaient alors les suivantes :

- **Rive gauche : Coteaux du Jarez** : faible ressource en eau, forts besoins pour l'irrigation, fort impact des retenues collinaires,
- **Vallée du Gier** : une ressource en eau satisfaisante grâce aux débits réservés des barrages du Pilat. Peu de prélèvements,
- **Rive droite - Pilat** : une ressource en eau globalement importante (70% des débits du Gier), usages globalement satisfaits.

Les grands principes du PGRE sont les suivants :

- Intégrer le changement climatique (projection à 20-30 ans) ;
- Travailler en concertation avec tous les acteurs ;
- Partager les efforts entre tous et avoir une démarche progressive ;
- Assurer une solidarité amont/aval ;
- Mettre en place des actions durables.

Le PGRE constitue donc un projet de territoire qui repose sur des actions définies pour :

- Réaliser des économies d'eau ;
- Satisfaire les différents usages et les milieux aquatiques
- Améliorer les connaissances et suivre l'évolution de la ressource en eau
- Suivre la mise en œuvre de la démarche

M. Rémi PONCELET rappelle aussi que sur le bassin versant du Gier la procédure PGRE a été lancée en 2018, que des groupes de travail (COTECH, COPIL,) se sont réunis pendant toute la phase d'élaboration afin d'échanger sur les thématiques suivantes :

- Eau potable et loisirs ;
- Milieux aquatiques ;
- Agriculture ;
- Industrie ;
- Retenues collinaires.

A l'issue de ces 4 années d'élaboration riches en échanges, un document partagé a été établi ainsi qu'un programme d'actions. (Note stratégique du PGRE). En 2022 un avis sur les documents constituant le PGRE a été sollicité auprès de l'ensemble des acteurs de la concertation et notamment les communes du bassin versant. Il s'en est suivi un avis favorable des services de l'Etat (mission inter-service de l'eau et de l'environnement (MISEN) en avril 2023.

Le PGRE tel que finalisé comprend 37 actions pour un montant global de 33,2 M d'€.

Lancement de la procédure par courrier officiel du préfet de bassin pour une durée de 6 ans. (2023-2029) et mise en place d'un comité de suivi annuel.

Le projet PGRE a été soumis au vote du Comité de rivière le 11 septembre 2023.

M. Jérôme BUB demande qui pilote le PGRE ;

M. Martin DAUBREE répond que le PGRE est géré par l'entente SEM-SyGR.

Mme la Présidente demande aux délégués de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- APPROUVE le projet de Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin versant du Gier
- AUTORISE la présidente à signer tous les documents relatifs à la signature du PGRE
- AUTORISE la présidente à signer tous les documents relatifs à l'animation de la démarche et les actions en maîtrise SEM/SyGR

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

10. Restauration du Gier à Saint-Romain-en-Gier – Stratégie et négociation foncière (délibération n° 2023_39D)

M. Jérémie rappelle aux délégués la stratégie foncière qui avait été validée ainsi que l'estimation des coûts des acquisitions :

Stratégie foncière :

- Parcelles privées : achat des terrains nécessaires aux travaux et à l'entretien
- Parcelles de l'état : mise à disposition gratuite via la convention DIRCE – SyGR
- Pont de la RD103e : convention similaire à celle de la DIRCE à mettre en place
- Parcelles communales : mise à disposition gratuite via délibération de la commune

Estimation des acquisitions :

- Emprise cadastrale du projet (parcelles privées) : 13 200 m²
- Novembre 2021 : Estimation par l'AMO
 - Parcelles privées estimées à 593 000 €
- Mai 2023 : estimation par France Domaine
 - Parcelles privées estimées à 50 000 €
 - Parcelles publiques estimées à 270 000 €
- Juin 2023 : estimation des frais de notaires (environ 16 000 €)
- Frais de géomètres
 - Découpage parcellaire (DMPC/doc d'arpentage) : 7 000 €
 - Bornages : 5 000 €

M. Jérôme BUB demande comment s'explique la différence entre l'estimation de l'AMO EGIS et de France Domaine ?

M. Jérémie LEPLUS explique que France Domaine a établi leur estimation via les plans cadastraux alors qu'EGIS ont pris plus de paramètres en compte notamment l'aspect humain.

M. Jérémie LEPLUS informe les délégués qu'une 1^{ère} rencontre avec les propriétaires s'est tenue le 4 octobre 2023 avec pour objectif de présenter le négociateur et de donner la possibilité aux propriétaires de faire remonter des informations ou de faire part de leurs remarques.

Lors de cette rencontre les principales remarques et/ou questions :

- Mise en place de murs anti-bruit ?
- L'avenir des arbres abattus ?
- Si possibilités de traiter des problèmes connexes liés à l'évacuation des eaux usées ?

M. Jérémie LEPLUS précise qu'il y avait la présence d'une personne qui s'est présentée comme un « ami » d'un propriétaire, qui était contre la démarche et qui a tenté de convaincre les autres riverains de se retourner contre le projet.

M. Jérémie LEPLUS informe aussi qu'un courrier a été envoyé à tous les propriétaires pour maintenir le contact.

Il fait part aux délégués de l'estimation du Négociateur :

- Terre agricole : 0.6 €/m²
- Zone de loisir et de jardin : 6€/m²
- Terrain faisant partie du tènement de la maison : 18€/m² (pas de différenciation selon le zonage PLU)
- Minimum : 300 €/dossier
- Indemnités de perte de jouissance : entre 10 et 20 %
- Propriété avec bâti, fortement impactée : prise en compte d'une décote de la valeur vénale : 25 000 €
- Acquisition des biens « atypiques » : inventaire non terminé mais cout total compris entre 30 000 € – 40 000 €

Soit un montant total d'environ 210 000 €, rehaussé à 250 000 € pour la délibération.

M. Alipio VITORIO demande qu'est-ce qu'un bien atypique ?

M. Jérémie LEPLUS répond que se sont toutes les choses un peu particulières et qui ont surtout une valeur sentimentale (ex : abri de jardins, arbres plantés à une occasion particulière...).

M. Alipio VITORIO trouve le montant élevé pour les biens atypiques ?

M. Martin DAUBREE répond qu'il est important de prendre en compte ces bien atypiques car l'important c'est d'obtenir le consentement des propriétaires.

M. Damien COURBIL rappelle aux délégués que si le projet est bloqué il y a toujours la possibilité d'activer la DUP.

Mme la Présidente propose au comité syndical de valider le montant global des acquisitions foncières et de l'autoriser à signer tous les documents liés à cette démarche.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- APPROUVE le montant global des acquisitions

- AUTORISE la présidente à mettre en œuvre, à engager et signer tous les documents relatifs aux acquisitions foncières
- AUTORISE la présidente à ajuster les montants si nécessaire

Résultat du vote (Bloc1) :

Pour : 31 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

11. Déclaration d'intention du PAPI Gier n°2 (délibération n° 2023_40D)

M. Jérémie LEPLUS rappelle aux délégués que le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Gier signé en 2017 pour une durée de 5 ans a été prolongé par des avenants jusqu'à fin décembre 2024. Ce PAPI permet le financement des projets :

- d'un demi ETP
- de travaux
- de régularisation des systèmes d'endiguement
- de diagnostic
- de sensibilisation des élus/agents/population

Ce 1^{er} PAPI est actuellement en phase de bilan. Il se termine fin 2024 et il est envisagé d'en labelliser un 2nd pour un début des actions début 2025

Ce nouveau PAPI Gier 2 sera piloté par SEM (dans le cadre de l'entente).

M. Jérémie LEPLUS informe les délégués que dans son nouveau cahier des charges publié en juillet 2023 le Ministère impose de réaliser une évaluation environnementale et de mettre en place des concertations associées dès la phase d'intention.

M. Damien COURBIL précise que l'objectif est d'enchaîner le plus rapidement possible entre l'ancien PAPI et le nouveau.

M. Jérémie LEPLUS reprend la parole en informant les délégués que la 1^{ere} étape est d'établir une déclaration d'intention présentant la démarche de concertation et les principaux enjeux du futur PAPI qui impose 3 phases de concertation :

- Concertation préalable volontaire : débattre de l'opportunité de faire un PAPI ou pas. « Toutes les options sont encore possible, y compris ne rien faire » (entre 15 jours et 3 mois)

M. Cyril MATHEY intervient pour dire qu'il trouve dommage, qu'avec les inondations actuelles, on doit devoir encore débattre sur l'utilité de faire ou pas un PAPI.

- Participation du public par voie électronique
 - D'accéder aux informations pertinentes permettant sa participation (avis de l'AE, dossier PAPI simplifié, etc ...)
 - D'être informé sur la prise en compte des remarques précédentes
 - Durée minimal d'1 mois
- Information du public suite à labellisation
 - Publication des documents liés au PAPI

M. Jérôme BUB demande ce que cela représente au niveau du calendrier.

M. Damien COURBIL répond que cela se fera sur 2024, avec finalisation en 2025.

M. Tony TORNAMBRE demande s'il est possible de prolonger l'ancien PAPI ?

M. Damien COURBIL répond par la négative car le 1^{er} PAPI a déjà été prolongé 2 fois.

Mme la Présidente demande aux délégués de délibérer concernant la démarche PAPI.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- AUTORISE Mme la Présidente à signer et à déposer la déclaration d'intention du PAPI Gier n°2
- VALIDER le lancement de la démarche de concertation en vue de la labellisation du PAPI Gier n°2
- AUTORISE Mme la Présidente à signer tous les documents en lien avec le lancement de cette démarche

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

12. Restauration du Gier à Givors – Concertation participation citoyenne (délibération n° 2023_41D)

M. Damien COURBIL informe les délégués que l'Agence de l'eau a publié un appel à projet 2023 : « Participation citoyenne sur les grands enjeux de l'eau » pour aider les SDAGE Rhône Méditerranée et de Corse à atteindre leurs objectifs. La date limite pour déposer le dossier est le 30 janvier 2024.

Le type de projets pris en considération concerne des projets intégrant une phase d'écoute du territoire, écoute des perceptions citoyennes des enjeux du territoire, des débats d'idées, avec contributions individuelles ou collectives, séminaires d'acteurs, des actions et/ou expérimentations, une appropriation des enjeux par le grand public. Les collectivités s'engagent à participer au groupe d'échanges et aux séances et de capitalisation organisés à échelle du bassin.

M. Damien COURBIL informe également les délégués que cet appel à projet est très intéressant car il correspond avec un projet que le SyGR a avec Eau Ville Nature (EVN) « Projet SyGR – Concertation Gier à Givors » mais surtout le taux d'aide possible peut aller jusqu'à 70 %.

Il précise que l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) administrative et technique, la Maitrise d'œuvre (MOE) et la concertation participation citoyenne seront menées en parallèle. Une 1^{ère} étape avec les collectivités (SyGR, ville, métropole de Lyon) est envisagée pour cadrer la démarche de concertation.

Mme Murielle PAPIRNYK qui s'occupe de la préparation de l'appel à projet propose cet estimatif :

Etape de la démarche	Montant estimatif
Etape 1 : cadrage et lancement de la démarche et Etape 2 : écoute préalable	50 000,00 €
<i>Comprenant : Séminaire de démarrage technique, Comité de pilotage de démarrage, Entretiens d'arpentage sur site, Entretiens individuels d'informateur privilégiés, Rencontres de groupe avec des personnes identifiées, Analyse, Rédaction d'une synthèse...</i>	
Etape 3 : actions et expérimentations	
Intégralité du territoire	45 000,00 €
Première tranche 1 (secteur Saint Lazare)	30 000,00 €
Intervention paysagiste concepteur	15 000,00 €
Intervention troupe de théâtre	20 000,00 €
Intervention Association photo	10 000,00 €
Agence de communication associée à la concertation	20 000,00 €
Impression des supports et panneaux	5 000,00 €
Animation SyGR sur 2024 et 2025	24 000,00 €
Montant total €HT	219 000,00 €
Montant total €TTC	262 800,00 €
Estimation des subventions (calcul approximatif sur le HT)	
Appui AERMC	153 300,00 €
Complément Etat	21 900,00 €
Reste à charge SyGR	43 800,00 €

Mme Laurence FRETY intervient pour dire qu'elle trouve ce projet intéressant.

M. Jérôme BUB dit qu'il trouve également bien que la population soit associée.

Mme la Présidente demande aux délégués de délibérer pour permettre au SyGR de déposer une candidature à l'appel à projet 2023 de l'Agence de l'Eau.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- APPROUVE les démarches de concertation et de participation citoyenne pour l'opération de restauration du Gier à Givors
- AUTORISE la présidente à déposer un dossier de candidature à l'appel à projet de l'AERMC « Participation citoyenne sur les grands enjeux de l'eau
- AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre, à engager et signer tous les documents relatifs à ces opérations
- AUTORISE Madame la Présidente à ajuster les montants si nécessaires

Résultat du vote (Bloc 1) :

Pour : 31 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

13. Neutralisation des Systèmes d'Endiguements

M. JérémY LEPLUS rappelle aux délégués qu'en 2017, la DDT a réalisé un pré-recensement et que fin juin 2023, les dossiers des Systèmes d'Endiguement « ZA Givors Ouest » et « Chemin des Cornets » ont été déposés aux services de l'Etat pour régularisation.

Les propriétaires des digues restantes doivent les neutraliser si risque de sur-aléa.

Le SyGR avait décidé en Conseil Syndical de les étudier afin de faire une proposition aux propriétaires.

- Digue de Chamouy : mise en charge pour 193 m3/s, contournée pour 200 m3/s, terrain agricole inondé avant surverse de la digue => pas de sur-aléa car déjà transparente donc pas de neutralisation à prévoir
- Digue de Saint-Lazare : mise en charge pour Q30, contournée pour Q60, mise en charge importante de l'ouvrage (1.2 m) => neutralisation à prévoir + clôture pour limiter l'accès au Gier

Départ de M. Jean-Louis Roussier à 19h05.

● Digues de la ZC de Givors :

- **Digue amont** : mise en charge pour Q20, contournée pour Q40, fuites à travers le mur - disjointement important => pas de neutralisation à prévoir – les fuites limitent la mise en charge avant contournement.

M. Jean-Pierre CID trouve que c'est contradictoire le fait de laisser faire la digue.

- **Digue intermédiaire** : mise en charge pour 385 m3/s, contournée pour 375 m3/s => pas de neutralisation à prévoir car l'ouvrage est contourné avant sa mise en charge.

- **Digue aval** : mise en charge pour Q15, surverse pour Q25. Le bureau d'étude Burgeap a simulé plusieurs scénarios, rupture de digue et arasement en différents secteurs => pas de neutralisation à prévoir car une rupture de l'ouvrage ne présente pas de sur-aléa.

M. Jérôme BUB demande comment va se faire la communication avec les propriétaires et s'ils vont comprendre les choix du SyGR ;

M. Damien COURBIL rappelle que le SyGR a fait tout ce qui devrait être fait au niveau réglementaire, et même plus.

Mme la Présidente demande comment cela se passe si le propriétaire fait le choix de consolider sa digue.

M. Damien COURBIL répond qu'il est strictement interdit de toucher à une digue et que cela relève de son entière responsabilité. Il demande aux délégués s'ils souhaitent communiquer l'étude aux propriétaires ou pas ?

Tous les délégués répondent par l'affirmatif.

- Digue Mur de Fives Lille : mise en charge pour Q10, contournée pour Q40+, mise en charge importante de l'ouvrage (1.5 m) => neutralisation à prévoir

Le propriétaire a fait savoir qu'il ne souhaitait pas faire de trous dans le mur car cela accentuera les risques d'intrusions.

Burgeap a donc proposé au propriétaire un aménagement d'ouverture avec des grilles grosses mailles et la mise en place d'une rampe en enrochement pour dissiper les écoulements lui assurant qu'avec ce type d'aménagement le risque de sur-aléa sera limité.

En conclusion, deux digues nécessitent une neutralisation, la digue de Saint-Lazare et le Mur de Fives Lille. Les prochaines étapes seront un envoi à la DDT du rapport et d'un courrier + étude aux propriétaires concernés par la neutralisation. La Police de l'eau se chargera ensuite du suivi de réalisation des travaux. Le SyGR ne sera pas responsable en cas de dommage liés à ces digues.

14. Information animations scolaires

M. Damien COURBIL fait aux délégués une information sur les animations scolaires en précisant que sur 2023/2024 il y a plus de classes inscrites par rapport aux années précédentes.

Cette augmentation peut se traduire par le fait que les classes sont satisfaites des interventions passées mais aussi par un envoi plus tôt du programme dans les écoles.

Commune	Ecole	INSCRIPTION Niveau classe	Inscription Nombre élèves	THEMATIQUE RETENUE	Prestataires/INTERVENANTS
Les Haies	Ecole des Haies	CP-CE1-CE2	14	A Rivière Gier 2023-2024	FNE 42
Les Haies	Ecole des Haies	CM1-CM2	17	A Rivière Gier 2023-2024	FNE 42
Givors	Elémentaire Paul Langevin (Givors)	CMI	27	A Inondations Rivière Gier 2023-2024	FNE 42
Givors	Elémentaire Paul Langevin (Givors)	CM2	20	A Inondations Rivière Gier 2023-2024	FNE 42
Saint Romain en Gier		CM1-CM2	22	A Rivière Gier 2023-2024	FNE 42
Givors	Ecole Louise Michel (Givors)	CE2	20	A Inondations Rivière Gier 2023-2024	FNE 42
Givors	Ecole Louise Michel (Givors)	CE1	22	A Rivière Gier 2023-2024	FNE 42
Givors	Ecole Louise Michel (Givors)	CP	14	A Rivière Gier 2023-2024	FNE 42
Givors	Ecole Louise Michel (Givors)	CM2	22	A Inondations Rivière Gier 2023-2024	FNE 42
SOMME			178		

15. Actions 2023

M. Damien COURBIL propose aux délégués de faire un petit point sur les actions 2023 avec le principe « 1 action - 1 diapositive »

Etude Mézerin confluence / Gier

Action contrat de bassin versant

Suspendue



65

- **Réalisation de l'AVP en 2023**
- **Demande avis technique SNCF :**
 - ⇒ Etude ouvrage d'art nécessaire
 - ⇒ Maitrise d'ouvrage travaux doit être confiée à SNCF

➔

Coûts estimatifs travaux :
500 000 € => 1 000 000 €
 Délai allongé de minimum 3 ans

Problématiques :

- Surcouts travaux
- Pas de garantie de subventions après 2024




Etude seuils Mézerin amont

Action contrat de bassin versant

Avancement 2023



66

- **Etude faisabilité en interne réalisée en 2023 :**
 - Prospection
 - Cadrage réglementaire
 - Enquête parcellaire
 - Rencontre 1 propriétaire
 - Chiffrage
 - Levés topographiques

Projet 2024 :

- **Elaboration et dépôt dossier Loi sur l'eau**
- **Réalisation travaux sur 2/3 seuils en été 2024**




Plan de gestion stratégique des zones humides

Action contrat de bassin versant

- Hiérarchisation
- Stratégie
- Programme d'actions
- Note synthèse



67

Avancement 2023

- **Réalisation de la hiérarchisation en interne**
 - Identification fonctions ZH
 - Identification pressions ZH
- **Organisation de 2 groupes de travail avec partenaires techniques**
- **Proposition stratégie à élus Entente**

Projet 2024 :

- **Validation stratégie en CORIV et CS**
- **Proposition programme d'actions**



Restauration du Chatanay à Echaldas

Action contrat de bassin versant

- Traitement de la renouée par criblage et tri manuel
- Restauration des berges
- Plantations



68

Avancement 2023

- Etude faisabilité en interne :
 - Levés topographiques
 - Diagnostic écologique
 - Repérage des réseaux/Investigations complémentaires
 - Cadrage réglementaire
 - Elaboration et dépôt dossier loi sur l'eau
- Consultation des entreprises travaux
- Analyse des offres
- Réunion préparatoire avec attributaire
- Notification du marché

➔ 2024 : Travaux



Départ de M. Jérôme BUB à 19h35.

Marathon de la biodiversité

69

Marathon :

- Echanges avec partenaires techniques (FNE, LPO Fédération chasse, COPAMO, CEN) pour identifier projets de haies / mares

⇒ Convention partenariale

- Elaboration et diffusion de la plaquette
- Signature et inauguration Marathon le 19 décembre 2023 à St-Chamond



Restauration Gier à Givors

Action PAPI

Action à inscrire aux futurs outils, PAPI et contrat de bassin versant

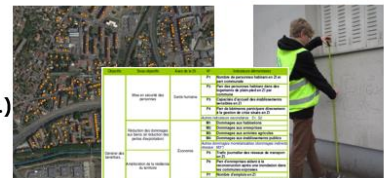
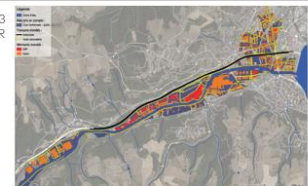
Avancement 2023



70

Modélisation Bugéap, Q100, 2023
Carte élaborée par SyGR

- Modélisation des crues sur HecRas 2D : projet global et tranche 1
- Analyse Multicritère (AMC) selon le guide Etat pour la Prévention des Inondations
- Démarches auprès différentes structures (syndicats, concessionnaires, entreprises, etc.) pour constituer un dossier complémentaire



AMC-PI : données SIG, travail de terrain, liste des indicateurs

L'autoroute inondée à Givors en 2023



Etude Combe d'enfer

Action PAPI

Suspendue



71

- Réalisation de la phase 2 en 2023
- Proposition d'une protection contre Q10
- Discussion avec la SNCF pour abaisser le fond du dalot :

- ⇒ Etude ouvrage d'art nécessaire
- ⇒ Consolidation des fondations à prévoir



Coûts estimatifs travaux :
500 000 € => 1 000 000 €
Principal poste de dépense



Problématiques :

- Projet peu subventionné par l'état et l'AERMC
- analyse cout/bénéfice très faible

Gier à St-Romain

Action PAPI et Action contrat de bassin versant

Avancement 2023



72

- Concertation préalable
- Dépôt des dossiers réglementaires
- Démarrage de la phase PRO
- Sondages géotechniques
- Début des acquisitions amiables
- 1^{er} rendu de la phase PRO

Projet 2024 :

- Validation de la phase PRO début février
- Enquête publique 1^{er} semestre 2024
- Démarrage des travaux fin 2024



Systèmes d'endiguement

Action PAPI

Avancement 2023



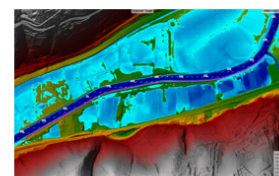
73

- Etude du fonctionnement hydraulique des digues et remblais
- Choix des SE à étudier pour classement :
 - ZA Givors Ouest
 - Chemin des Cornets
- Réalisation des EDD
- Dépôt des dossiers règlementaires pour fin juin 2023
- Préparation des astreintes/PCS avec la ville de Givors
- Préparation de la maîtrise foncière avec convention/ Sup



Projet 2024 :

- Validation du protocole d'astreinte
- Valider la maîtrise foncière (enquête publique)
- Obtenir l'arrêté d'autorisation de classement pour mi 2024



Diag réduction vulnérabilité

Action PAPI

Avancement
2023



74

- Recrutement du prestataire
- Rencontre avec Carrefour
- Rencontre avec Klepierre



Accord pour la réalisation d'un diag conjoint
Carrefour et Givros 2 Vallées

Projet 2024 :

- Réalisation du diag Carrefour et G2V
- Sollicitation d'autres entreprise (soutien
ML et Givros)



16. Décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir

La Présidente a reçu délégation de signature par la délibération n°2020-21 du 14 septembre 2020. Mme Laurence AMBARA présente aux délégués les décisions prises par la Présidente depuis le dernier comité syndical du 21 septembre 2023 jusqu'à ce jour en s'excusant car la dernière ligne n'a pas lieu d'être car cette dépense leur avait déjà été présentée :

Prestataire / Fournisseur	Intitulé	Montant € HT	Montant € TTC
Bureau Vallée	Achat de mobilier	2 023,06	2 463,67
Bruno Trans Meubles	Livraison et montage du mobilier	380,00	456,00
DEMATIS	Abonnement Kit <u>Demat</u> du 29/10/2023 au 31/10/2024	333,00	399,60
BRASSERIE DU FLEUVE	Plateaux repas	53,18	63,82
France DIGUES	Comité technique du 16/11/23 – Frais de repas	-	18,10
CDG69	Service remplacement juillet (1j)	309,00	309,00

17. Calendrier 2024

Les dates des prochains Bureaux sont :

- Mercredi 6 mars
- Mardi 26 mars
- Mercredi 12 juin

Les dates des prochains Comités Syndicaux sont :

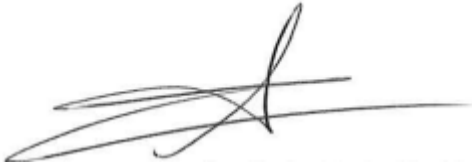
- Jeudi 14 mars (DOB)
- Mardi 2 avril (Budget)
- Jeudi 20 juin

Les dates des prochaines CAO sont :

- Mardi 23 janvier
- Fin février 2024

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Présidente remercie les délégués et lève la séance à 19h50.

Fait à Givors, le 2 janvier 2024
La Présidente,
Mme Virginie OSTOJIC



Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)
Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 GIVORS
Tél. 04 72 49 18 18